

L'attitude des Etats-Unis à l'égard de nombreuses questions internationales est analogue à la nôtre. Nos perceptions des exigences que comporte le nouveau milieu politique, commercial et monétaire se ressemblent sur bien des points.

En second lieu, il y a la dimension bilatérale. La mise en oeuvre de la nouvelle politique économique des Etats-Unis le 15 août 1971, a eu de profondes répercussions au Canada. Diverses questions qui se posaient essentiellement à court terme ont soulevé des incertitudes quant à nos relations à long terme. Toutefois, la réaction du Canada a été réfléchie et mesurée. J'ai dirigé une série d'études de politique afin de placer nos relations dans une nouvelle perspective. J'ai exposé au Comité, l'an dernier, les choix qui s'offraient pour le Canada. Nous avons eu depuis un certain nombre de consultations bilatérales, notamment à l'échelon ministériel, ce qui comprend mes consultations avec M. Kissinger. Ces entretiens ont contribué à éclaircir, de part et d'autre divers aspects de nos nouvelles relations.

Ce climat amélioré est également dû au ressort dont a fait preuve l'économie des Etats-Unis et au changement de position de la balance de ses paiements. A la suite de ces développements, les facteurs d'irritation commerciaux et économiques d'il y a quelques années semblent avoir un caractère moins immédiat.

Il y a néanmoins plusieurs domaines d'une grande importance pour le Canada et les Etats-Unis, comme les ressources, le secteur économique et l'environnement, où la formulation et la mise en oeuvre de nos politiques nationales respectives ne coïncident pas nécessairement. Des consultations étroites et un esprit de maturité sont indispensables pour assurer la compréhension, par les Etats-Unis, de politiques qui peuvent avoir des incidences à l'égard de leurs intérêts.

D'une part, l'élaboration d'une politique canadienne de l'énergie doit par exemple tenir compte non seulement de nos besoins à longue échéance, mais aussi des conséquences de l'intention qu'ont les Etats-Unis de suffire à leurs besoins d'ici 1980. D'autre part, le désir du Canada d'exploiter ses ressources minières à son propre rythme et d'encourager leur transformation dans le pays même peut ne pas s'accorder entièrement avec le désir américain d'une exploitation rapide des ressources connues, d'un programme accéléré d'exploration des ressources non confirmées, et de l'importation de ressources en quantités croissantes et sous leur forme brute.